

IDÉES • **M CAMPUS**

« La France a besoin d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche »

TRIBUNE

Huit présidents d'université estiment, dans une tribune au « Monde », que la relance de l'investissement dans la recherche en France est nécessaire, car, face à plusieurs pays d'Europe, notre pays décroche.

Publié aujourd'hui à 00h37, mis à jour à 07h04 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



Le président Emmanuel Macron, à l'Institut Curie, le 29 mars 2018, à Paris. BENOIT TESSIER / AFP

Tribune. Depuis vingt ans, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'investissement français en recherche et développement diminue par rapport à celui de la majorité des pays développés. En Europe, l'écart se creuse avec l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas. L'Espagne progresse. La France décroche.

L'annonce du président de la République Emmanuel Macron d'investir 3 % du produit intérieur brut (PIB) dans la recherche et de lancer une loi de programmation pluriannuelle est donc de très bon

augure. Cet objectif date de vingt ans !

Pourtant, le climat de défiance vis-à-vis du politique, l'inquiétude née de l'impact de la réforme des retraites sur un secteur marqué par « *une rupture du contrat social* », selon les mots même de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Frédérique Vidal, nourrissent un discours d'opposition à cette loi avant même que ses propositions ne soient rendues publiques.

III Lire aussi | « Nous, chercheurs et universitaires, démissionnerons de nos fonctions administratives si le projet de loi sur la recherche n'est pas retiré »

Les critiques fusent de toutes parts. Le président (Les Républicains) du Sénat Gérard Larcher s'interroge sur la nécessité d'une telle loi alors même que l'absence de cet investissement par les gouvernements qu'il a soutenus ou auxquels il s'est opposé depuis quinze ans est la cause du décrochage.

Des collègues s'inquiètent d'une remise en cause potentielle du statut des personnels au moment où les inspecteurs généraux des finances ou la Cour des comptes considèrent que la masse salariale des universités est suffisante en ignorant le décalage des rémunérations et des régimes indemnitaires par rapport aux autres fonctionnaires.

Une recherche fondamentale vivante et libre

Les crises que nous traversons, les bouleversements de la société et de l'économie appellent des réponses nouvelles pour mieux les appréhender et apporter des solutions. Il n'y a pas de développement économique durable sans innovation de rupture qui naît d'une recherche fondamentale vivante et libre. Les dizaines de milliers de diplômés formés par la recherche dans nos universités sont les forces vives qui accompagneront ces transformations.

L'objectif des 3 % du PIB, c'est investir plusieurs milliards d'euros du budget de l'Etat pour que la part publique atteigne 1 %, et accroître en parallèle la part de la recherche privée jusqu'à 2 %. Il est nécessaire que le crédit d'impôt recherche (CIR) – soit plus de 6 milliards d'euros par an –, ne représente pas une forme déguisée de subvention publique aux entreprises privées, mais contribue, comme dans les autres pays, à investir dans la recherche partenariale avec les institutions publiques.

III Lire aussi | Frédérique Vidal : « A mes collègues scientifiques, je veux dire que le gouvernement a entendu leur appel à réinvestir massivement dans la recherche »

Cet investissement passe par la recapitalisation du budget pérenne des établissements qui n'ont plus aujourd'hui de marge de manœuvre, en différenciant le volet formation et le volet recherche sur la base d'indicateurs d'activité.

Nous sommes conscients que cet effort de la nation ne peut être un blanc-seing et doit passer par une évaluation renouvelée de ce qu'en font les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La mise en place de contrats d'objectifs et de moyens est une des façons de s'en assurer.

Endiguer la crise des vocations

Il passe aussi par une recapitalisation de l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui permette un taux de succès de 30 % à des appels non thématiques et qui assure des financements suffisants pour la durée d'un contrat (cinq ans), contrats accompagnés de frais d'environnement de l'ordre de 50 % permettant à l'unité de recherche, aux établissements porteurs – en premier lieu l'hébergeur – de financer les coûts induits et de pouvoir conduire une véritable politique scientifique.

Il est enfin indispensable de corriger la « *rupture du contrat social* » en revalorisant très significativement les carrières. Les premières annonces de la ministre – notamment le rattrapage du

salaires d'entrée à deux smic dès 2021 – vont dans le bon sens et doivent être suivies de mesures d'une autre ampleur pour rendre le secteur attractif et endiguer la crise des vocations.

M Lire aussi | [La colère des enseignants-chercheurs face à une université « au bord du gouffre »](#)

Assurer par les contrats de projet le financement de doctorants, de post-doctorants, de techniciens ou d'ingénieurs sur la durée d'un contrat de recherche est une avancée par rapport à la situation de précarité actuelle pour les personnes concernées comme pour l'équipe qui les accueille.

Au-delà du débat sur les postes de « professeur junior », il est pour nous essentiel de pouvoir libérer la force créatrice des dizaines de milliers d'enseignants-chercheurs en leur donnant les moyens d'organiser plus librement et de façon pluriannuelle l'accomplissement de leurs missions de service public.

Il ne s'agit ni de remettre en cause le statut, ni les 192 heures équivalents d'enseignement dirigé. Le temps que la très grande majorité d'entre eux consacre à la recherche, à l'accompagnement des étudiants, au transfert, au dialogue avec la société dépasse très largement le temps réglementaire parce que leur métier est leur passion.

Faire confiance

Faisons-leur confiance, faisons confiance aux universités pour expérimenter d'autres formes d'organisation pluriannuelle du temps de travail avec des équipes de collègues volontaires, dans le cadre du statut et d'un contrat avec l'Etat, tout en garantissant aux autres l'organisation actuelle. C'est bien la constitution de collectifs de travail de recherche ou de formation, associant enseignants-chercheurs et chercheurs, sur des engagements pluriannuels évalués a posteriori que nous visons.

M Lire aussi | [Recherche : « Notre politique de recherche serait-elle faite par et pour 1 % des scientifiques ? »](#)

Faisons confiance aux établissements, comme ailleurs dans le monde ou comme pour les organismes de recherche, pour recruter et promouvoir leurs personnels dans le cadre statutaire et sans remettre en cause l'existence du Conseil national des universités.

Ce n'est que dotée à la hauteur des enjeux et des engagements pris par le président de la République que cette loi sera un outil de mobilisation au service du redressement économique, social et culturel du pays et de l'Europe.

g **Eric Berton**, président Aix-Marseille Université ; **Jeanick Brisswalter**, président université Côte d'Azur ; **Jean Chambaz**, président Sorbonne Université ; **Christine Clerici**, présidente Université de Paris ; **Michel Deneken**, président université de Strasbourg ; **Alain Fuchs**, président université Paris sciences et lettres ; **Yassine Lakhnech**, président université Grenoble-Alpes ; **Manuel Tunon de Lara**, président université de Bordeaux.

Le Monde